

Ransonnet était un homme fort aisé. Voici ce que nous avons trouvé concernant son activité de prêteur d'argent.

Le 30. 1. 1751 «le marchand de Luxembourg, Jean-Simon Ransonnet» se constitua une rente de 30 fl en payant aux communauté et justice de Heffingen la somme de 560 fl. bbt à 20 sols; comme garantie il se fit assigner tous les biens meubles et immeubles sis à Heffingen et ailleurs.

Dans le compte des treize maîtres, établi le 13 décembre de la même année, il est question sub dépenses, d'intérêts dus à Ransonnet.

Le 16. 10. 1652 est dressée une obligation de 100 R portant 6 R 2 escalins d'intérêts au profit de J. Simon Ransonnet et à charge de Renert Schmit, mayeur de la seigneurie de Trintange.<sup>9)</sup>

Le 27 décembre de la même année, la paroisse d'Itzig emprunte au marchand Simon Ransonnet 1800 fl. bbt pour pouvoir payer deux nouvelles cloches. La somme fut remboursée le 14. 12. 1754.<sup>10)</sup>

Nous croyons ne pas nous tromper en identifiant Jean-Sigismond Ransonnet, qui demeurait en 1757 grand'rue,<sup>11)</sup> avec le bourgeois-marchand Jean-Simon qui habitait en 1766 au no 109 de la même rue.

Suivant quittance établie le 31. 12. 1766, Ransonnet reconnaît avoir reçu de la dame Depergener, procureuse de l'abbaye de Clairefontaine, 316 florins 1 sol 4 deniers, dont 243 florins 10 sols 2 deniers pour restant du subside ordinaire . . . . et 72 florins 11 sols 1 denier pour subside extraordinaire.<sup>12)</sup>

C'est au profit de Jean-Simon Ransonnet que fut constituée le 20. 1. 1767 une rente par les époux Jean Schaber et Bve Peiffer d'Itzig.

Dans le compte des treize maîtres du 4. 4. 1769 nous trouvons 85 R, 5 escalins 5 sols pour intérêts dus à Simon Ransonnet. \*)<sup>13)</sup>

En 1769/70 il est question d'un litige survenu au sujet d'une rente entre le marchand Simon Ransonnet et Pierre Weber de Junglinster.<sup>14)</sup>

En troisièmes noces J.-S. Ransonnet épousa à Luxembourg, le 4. 2. 1741, Marie Madeleine Paccart, veuve du sieur Bats. Comme témoins au mariage figuraient Joseph Ransonnet, justicier, et J.-P. Collignon, greffier substitut.

Jean-Simon Ransonnet décéda le 17. 11. 1773, sans laisser de fils.<sup>15)</sup>

Conformément à son testament fait le 6. 2. 1770, ses petits-fils se partagèrent la succession.

C'est ainsi que suivant certificat du notaire Schwab de Luxembourg en date du 8. 6. 1774, l'obligation des communauté et justice de Heffingen passa à

Nicolas Hubert (VII c 7) «de Liège». Le 8 décembre de la même année Jean-Nicolas-Hubert, lieutenant de hussards dans la légion de

\*) Dans ce compte nous lisons aussi qu'un JEAN Ransonnet reçut 44 R 2 sols pour le sucre des étrennes. Qui est-ce?